

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de St-Herménégilde

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de St-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776, rue principale, le 4 avril 2016, à 19h, présidé par le Maire, Gérard Duteau, à laquelle assistaient les conseillers:

M. Réal Crête	M. Mario St-Pierre
M. Sébastien Desgagnés	M. Robin Cotnoir
Mme Sylvie Fauteux	Mme

Et la secrétaire-trésorière Nathalie Isabelle.

Madame la conseillère Jeanne Dubois est absente.

2016-04-04-01: MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune.

2016-04-04-02: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière en incluant les modifications.

1. Moment de recueillement
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de question
5. Adoption des minutes du 7 mars 2016
6. Lecture et approbation des comptes
 - Liste des comptes fournisseurs
 - Rémunérations, prélèvements et autres
7. Rapports : Maire et inspecteurs en bâtiment et en environnement et voirie
8. Résolution
 - Soumissions Appel d'offre Abat-poussière 2016
 - Adoption Second Projet de Règlement modifiant le règlement de zonage 237 afin de modifier les dispositions sur les véhicules utilisés comme bâtiment ainsi que les usages autorisés dans les zones de type « RC »
 - Adoption Règlement no 256 ayant pour objet l'entretien des chemins pendant l'hiver
 - Affectation du surplus pour l'incendie
 - Affectation du surplus pour l'accès à la propriété
 - Affectation du surplus pour le secteur sentier pédestre
 - Adhésion au Conseil sport loisir de l'Estrie 2016-2017 (Formulaire)
 - Achat photocopieur
 - Approbation Démarche de renouvellement du plan de développement des Trois Villages (Démarche)
 - Approbation du Plan de développement régional 2015-2020 (Plan)
 - Avis de motion Règlement 257 modifiant le règlement 218 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics (Règlement)
 - Avis de motion Règlement 258 modifiant le règlement sur les permis et certificat no 240 afin d'ajouter un certificat pour l'implantation d'un conteneur ou d'une remorque comme bâtiment accessoire (Règlement)
 - Réparation camion Dodge
 - Club Joyeux de St-Herménégilde – Aide financière
 - Croque-livres
 - Nivelage
9. Usine d'épuration
10. Aqueduc
11. États financiers mensuels
12. Dépôt du rapport financier 2015 de la Firme Raymond Chabot Grant Thornton
13. Dépôt du rapport de correspondance
14. Régie incendie

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

15. Régie des déchets solides
 - Dépôt États financiers 2015
16. Loisirs
17. Famille et culture
18. Journal
19. Divers
 - Date de la prochaine réunion de travail
 - CAB – Soirée régionale de reconnaissance de la semaine nationale de l'action bénévole 2016 et demande de commandite
 - Distribution d'arbres – Livraison le 20 mai 2016 – Date de remise à déterminer
20. Période de question
21. Varia
22. Levée

Adopté.

2016-04-04-03: PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen mentionne qu'il lui a été demandé par l'inspecteur d'enlever sa roulotte. Le conseil mentionne que ce sera vérifié auprès de l'inspecteur.

**2016-04-04-04: ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 7 MARS
2016**

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu que les minutes de la session ordinaire du 7 mars 2016 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

2016-04-04-05: LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et Résolu à l'unanimité que les comptes à payer présentés par la secrétaire-trésorière dont un certificat de disponibilité a été émis pour les dépenses encourues soient payés. Chèques 5209 à 5253 inclusivement.

Les membres du conseil reçoivent le rapport des comptes à payer (80 545.65\$), la liste des prélèvements (mars 2016) et le rapport de salaires versés (mars 2016) en date du 7 mars 2016.

Certains postes enregistrent des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général de présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

Adopté.

2016-04-04-06: RAPPORT DU MAIRE ET INSPECTEURS

Monsieur le maire résume sa réunion à la MRC. Il mentionne aussi que les citoyens sont satisfaits des travaux effectués lors du dégel.

2016-04-04-07: SOUMISSIONS ABAT-POUSSIÈRE 2016

ATTENDU QU'un appel d'offres pour l'année 2016 pour la fourniture et l'épandage de l'abat-poussière liquide sur les chemins de la municipalité, soit 102 000 litres de Calcium 35% avec certification BNQ 2410-300 pour une distance d'environ 50 kilomètres a été transmis aux soumissionnaires désignés par le conseil selon le devis, préparé par Nathalie Isabelle, secrétaire-trésorière, en date du 8 mars 2016 ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont au nombre de trois dont deux conformes ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE les soumissions conformes reçues ont été faites par :

FOURNISSEUR	PRIX unitaire	Montant avant taxes	Montant Avec taxes
Calclo inc.	0.3171 \$/litre	32 344.20\$	37 187.74\$
Multi Routes inc.	0.349 \$/litre	35 598.00\$	40 928.80\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité ;

Que la municipalité de St-Herménégilde accorde le contrat pour la fourniture et l'épandage de l'abat-poussière pour l'année 2016 à Calclo Inc., le plus bas soumissionnaire, pour le prix de 37 187.74\$ taxes incluses.

Adopté.

2016-04-04-08: ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 255 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 237 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS SUR LES VÉHICULES UTILISÉS COMME BÂTIMENT AINSI QUE LES USAGES AUTORISÉS DANS LES ZONES DE TYPE « RC »

ATTENDU que le conseil prend en compte le projet de règlement no 255 «*Règlement* modifiant le règlement de zonage 237 afin de modifier les dispositions sur les véhicules utilisés comme bâtiment ainsi que les usages autorisés dans les zones de type « RC » et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 7 mars 2016;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité de St-Herménégilde ;

Il est proposé par monsieur Réal Crête et RÉSOLU à l'unanimité ;

- d'approuver et adopter le second projet de règlement n° 255 «*Règlement modifiant le règlement de zonage 237 afin de modifier les dispositions sur les véhicules utilisés comme bâtiment ainsi que les usages autorisés dans les zones de type « RC » et en fait sien comme ici au long reproduit*» tel que présenté.

Adopté.

2016-04-04-09: ADOPTION RÈGLEMENT NO 256 AYANT POUR OBJET L'ENTRETIEN DES CHEMINS PENDANT L'HIVER

ATTENDU QU'il y a lieu d'entretenir pendant l'hiver certains chemins de la Municipalité de St-Herménégilde ;

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Herménégilde veut s'exonérer d'entretenir des chemins déterminés situés sur son territoire ;

ATTENDU QU'il y a lieu de régir la façon dont doivent être entretenus les chemins pendant l'hiver ;

ATTENDU les dispositions de l'article 752 du Code municipal ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance régulière

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

du 7 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE, il proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité et statué par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

La Municipalité de St-Herménégilde décrète par le présent règlement l'entretien pendant l'hiver de l'ensemble des chemins situés dans son territoire et sous sa responsabilité, sauf ceux suivants sur la distance mentionnée :

CHEMIN DÉSAINDE	entre le 791, chemin Désainde et le 716, chemin Désainde.
CHEMIN DUCHESNEAU	à partir du Chemin des Côtes, après .4 km jusqu'à la limite de la municipalité d'East Hereford.
CHEMIN DUBOIS SUD	à partir du 16 chemin Dubois Sud jusqu'au bout du chemin.
CHEMIN RANG 4	à partir du 145, rang 4 jusqu'à l'entrée de la municipalité de St-Mathieu de Dixville.
CHEMIN SLOUCE	à partir du 480, Slouce jusqu'au chemin Charest.
CHEMIN DU MILIEU	sur toute sa longueur
CHEMIN PIVIN	sur toute sa longueur.
CHEMIN LAMBERT	à partir du 57, chemin Lambert, jusqu'où le chemin est verbalisé;
CHEMIN LEBEL	à partir du 130, chemin Lebel jusqu'au Ch. St-Denis;
CHEMIN DUBÉ	à partir du 830, chemin Dubé jusqu'à la route 141;
CHEMIN RANG 10	à partir d'environ 200pi. Dépassé le 1000, rang 10 jusqu'au lot 19 du rang 10 ;
CHEMIN BÉLANGER	sur toute sa longueur;
CHEMIN ST-JACQUES	à partir du 1128, chemin St-Jacques jusqu'au bout du chemin;
CHEMIN HUOT	à partir de l'entrée du 800, chemin Huot, jusqu'au Rang 10 ;
CHEMIN DE LA GRANDE LIGNE	à partir du 3515 ch. de la grande ligne, jusqu'à la partie du chemin appartenant à la municipalité de Ste-Edwidge; du côté Est, à partir de l'intersection du chemin Dubois de St-Edwidge-de-Clifton jusqu'au bout du chemin ;
CHEMIN WATKIN	à partir du 1125, chemin Watkin jusqu'au bout ;
CHEMIN OWEN	sur toute sa longueur ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

CHEMIN ARMAND-MARTINEAU
sur toute sa longueur.

ARTICLE 3

L'entretien pendant l'hiver des chemins, tels que décrétés par le règlement, devra être fait de façon telle qu'il permette, selon les règles de l'art, la circulation des véhicules automobiles en voie double, dont une pour les voitures qui circulent dans une direction et l'autre pour celles qui circulent dans la direction opposée.

ARTICLE 4

La Municipalité pourra faire lesdits travaux d'entretien pendant l'hiver en régie ou les confier à un entrepreneur suivant les formalités prévues par la loi.

ARTICLE 5

À l'occasion, suivant les besoins, la Municipalité pourra souffler ou faire souffler la neige pour élargir les chemins municipaux. Ladite neige pourra, au choix de la municipalité, être transportée à un endroit approprié ou déposée sur les terrains privés.

ARTICLE 6

Dans le cas où la neige est transportée, elle devra être déposée à un site approprié conforme aux normes gouvernementales.

ARTICLE 7

Dans le cas où la neige est soufflée sur les terrains privés, la Municipalité ou l'entrepreneur devra prendre toutes les précautions nécessaires en pareil cas pour éviter les dommages à la personne et aux propriétés privées.

ARTICLE 8

Pour couvrir le coût inhérent à l'entretien des chemins d'hiver, il sera imposé et prélevée une taxe de l'ensemble des propriétaires de la Municipalité, ladite taxe faisant partie de la taxe générale imposée aux contribuables de la Municipalité.

ARTICLE 9

Quiconque s'aventure en auto, à pieds ou de toutes autres manières et avec tout autres espèces de véhicules sur un des chemins que la municipalité a décidé de ne pas entretenir durant l'hiver, tel que décrit à l'article 2 du présent règlement, le fait à ses risques et périls, la Municipalité ne se tenant responsable en aucune manière des accidents qui pourraient y survenir.

ARTICLE 10

Quiconque décide de son chef d'entretenir, pour son usage personnel ou autres, un des chemins ou une partie de chemin que la municipalité a décidés de ne pas entretenir durant l'hiver, tel que décrit à l'article 2 du présent règlement, engage sa responsabilité personnel et dégage la Municipalité de toute responsabilité vis-à-vis des personnes ou véhicules qui pourrait subir un préjudice du fait de l'ouverture dudit chemin ou partie de chemin.

ARTICLE 11

Nonobstant l'adoption du présent règlement, les articles 724 et 749 du Code municipal continuent à

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M _____
S
no de résolution
ou annotation

s'appliquer, la Municipalité n'étant pas responsable des dommages qu'une personne peut subir en circulant en véhicule automobile dans des chemins entretenus en hiver pour permettre la circulation des véhicules automobiles.

ARTICLE 12

Le présent règlement remplace et abroge le règlement numéro 211, « **Règlement ayant pour objet l'entretien des chemins pendant l'hiver** ».

ARTICLE 13

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté.

2016-04-04-10: AFFECTATION DU SURPLUS POUR LE SECTEUR INCENDIE

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité ;

D'affecter 5 000\$ du surplus libre au 31 décembre 2016 pour le secteur incendie.

Adopté.

2016-04-04-11: AFFECTATION DU SURPLUS POUR LE SECTEUR PROGRAMME ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité ;

D'affecter 5 000\$ du surplus libre au 31 décembre 2016 pour le secteur Programme accès à la propriété.

Adopté.

2016-04-04-12: AFFECTATION DU SURPLUS POUR LE SECTEUR SENTIER PÉDESTRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité ;

D'affecter 3 000\$ du surplus libre au 31 décembre 2016 pour le secteur Sentier pédestre.

Adopté.

2016-04-04-13: ADHÉSION AU CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE 2016-2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Desgagnés et résolu à l'unanimité ;

D'adhérer au Conseil Sport Loisir de l'Estrie au montant de 70.00\$. La municipalité sera représentée par Réal Crête, conseiller, et Jeanne Dubois, conseillère.

Adopté.

2016-04-04-14: SOUMISSIONS PHOTOCOPIEUR

ATTENDU QUE les pièces pour le photocopieur actuel ne sont plus disponibles ;

ATTENDU QUE la municipalité a invité deux entreprises à faire une soumission pour un nouveau

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

photocopieur neuf ;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues ;

ATTENDU QUE les soumissions proviennent de :

Soumissionnaire	Modèle	Montant avant taxes	Contrat de service tout inclus sauf papier
Les équipements de bureau Bob Pouliot inc.	Toshiba e Studio 3555C	3 980.66\$	0.008\$/imp. noir/blanc 0.055\$/imp. couleur
Supérieur Bureautique	Samsung CLX-9252	3 995.00\$	0.01\$/imp. Noir/blanc 0.075\$/imp. couleur

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité ;

Que la municipalité accepte la soumission la plus basse, soit la soumission de Les équipements de bureau Bob Pouliot inc. pour l'achat du photocopieur Toshiba e Studio 3555C au montant de 3 980.66\$ plus les taxes applicables et pour le Contrat de service tout inclus sauf papier à 0.008\$/impression noir/blanc et 0.055\$/impression couleur.

Adopté.

2016-04-04-15: APPROBATION DÉMARCHÉ DE RENOUELEMENT DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES TROIS VILLAGES

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité ;

D'approuver la démarche de renouvellement du Plan de développement des Trois Villages tel que présenté.

Adopté.

2016-04-04-16: APPROBATION PLAN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL 2015-2020

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité ;

D'approuver le Plan de développement régional 2015-2020 de la MRC de Coaticook tel que présenté.

Adopté.

2016-04-04-17: AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Réal Crête, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le règlement 218 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics sera présenté pour adoption.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

2016-04-04-18: AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Mario St-Pierre, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le règlement sur les permis et certificat no 240 afin d'ajouter un certificat pour l'implantation d'un conteneur ou d'une remorque comme bâtiment accessoire sera présenté pour adoption.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

2016-04-04-19: RÉPARATION CAMION DODGE

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité ;

D'approuver la réparation du camion Dodge de la municipalité pour un montant d'environ 2 500\$ taxes incluses.

Adopté.

2016-04-04-20: CLUB JOYEUX DE ST-HERMÉNÉGILDE – AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le Club Joyeux de St-Herménégilde mentionne que la participation à leurs activités est réduite ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité ;

De remettre une aide financière de 250\$ au Club Joyeux de St-Herménégilde.

Adopté.

2016-04-04-21: CROQUE-LIVRES

Le conseil n'ira pas de l'avant avec l'achat d'une boîte croque-livres mais considère le projet intéressant. Le conseil envisage la possibilité de faire sa propre installation (bibliothèque ou autre) à l'intérieur d'un bâtiment au village.

2016-04-04-22: NIVELAGE 2016

ATTENDU QUE le nivelage des chemins requière une machinerie assez grosse afin de réduire le temps pour effectuer le travail ;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire au Registre d'entrepreneurs 2016, pour la grosseur de machinerie nécessaire pour le nivelage est Scalabrini & fils ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil donne le mandat de nivelage pour les 3 périodes de nivelage 2016 à Scalabrini et fils au taux horaire inscrit au registre.

Adopté.

2016-04-04-23: USINE D'ÉPURATION

Aucune nouvelle information.

2016-04-04-24: AQUEDUC

Aucune nouvelle information.

2016-04-04-25: ÉTATS FINANCIERS MENSUELS

La secrétaire-trésorière, Nathalie Isabelle, dépose les états financiers mensuels au 31 mars 2016.

2016-04-04-26: DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2015 PRÉPARÉ PAR LA FIRME

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M _____
S
no de résolution
ou annotation

RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

Madame Nathalie Isabelle, secrétaire-trésorière, dépose le rapport financier 2015 vérifié par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Ce rapport a été présenté et expliqué par la firme lors de la réunion de travail du conseil le 29 mars dernier.

2016-04-04-27: RAPPORT DE CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière, Nathalie Isabelle, dépose le rapport de correspondance du 8 mars 2016 au 4 avril 2016.

2016-04-04-28 : RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DE LA RÉGION DE COATICOOK

Aucune nouvelle information.

2016-04-04-29: RÉGIE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK

Monsieur le conseiller, Réal Crête, dépose le rapport financier 2015 de la Régie.

2016-04-04-30: LOISIRS

Ligue de balle : Un médiaposte sera transmis afin les gens à s'inscrire pour la ligue des p'tits bonshommes. La municipalité paiera pour l'achat d'équipements.

SAE : Madame la conseillère Sylvie Fauteux explique la démarche effectuée avec Sonia Doiron de la MRC et Nathalie Isabelle pour la saison prochaine qui sera géré par la municipalité.

2016-04-04-31: FAMILLE ET CULTURE

Aucune nouvelle information.

2016-04-04-32: JOURNAL

La prochaine édition sortira en mai prochain.

Le maire demande à Madame la conseillère Sylvie Fauteux s'il sera possible d'insérer des photos anciennes dans le journal. Elle vérifiera si c'est possible.

2016-04-04-33: DIVERS

Date de la prochaine réunion de travail : le 21 avril à 18h30.

CAB – Soirée régionale de reconnaissance de la semaine nationale de l'action bénévole 2016 et demande de commandite : Il y aura inscription de Sylvie Fauteux à titre de bénévole. Mario St-Pierre va s'occuper de faire sa présentation.

Distribution d'arbres – Livraison le 20 mai 2016 : Mario pourra remettre les arbres de 10h à 12h le 21 mai 2016.

2016-04-04-34: PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2016-04-04-35: VARIA

Andins de gravelle laissés sur le bord du chemin lors du dégel : Il est questionné la pertinence

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____

S

no de résolution
ou annotation

d'étendre ceux-ci lors de temps secs. Il faut évaluer si ce sera enlevé ou remplacé par de la nouvelle gravelle. Il est mentionné aussi de faire attention d'assurer une signalisation adéquate lors que la neige les recouvre.

2016-04-04-36: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Réal Crête propose la levée de l'assemblée à 20h30.

Secrétaire-trésorière

Maire

Je, Gérard Duteau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.